

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 1 (1892)
Heft: 38

Artikel: "The Hotel"
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-522452>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Elant donné que pour arriver à une bonne saison il faut tout au moins que 50 % en moyenne des lits soient occupés pendant toute la saison, il s'ensuit que l'avis que nous émettions plus haut, savoir que dans le cas le plus favorable, la saison de 1892 mérite la qualification de « moyenne », se rapproche le plus de la réalité.

Dans les calculs qui précèdent, nous avons pris pour base la quantité des étrangers, mais il est d'une importance capitale de considérer de plus près leur qualité également.

Dans cet ordre d'idées, l'opinion générale est assez conforme aux faits réels, car les rapports qui arrivent de tous côtés sont unanimes à reconnaître que la qualité ne marche pas de pair avec la quantité et qu'elle est même inférieure à celle de 1891. A première vue il semble difficile de pouvoir réunir des preuves concluantes à l'appui de cette affirmation, puisque ni les hôtels, ni le commerce en général n'ont fourni de chiffres sur la consommation de la part des étrangers; nous croyons toutefois avoir trouvé un point de repère se rattachant étroitement à la question, nous voulons parler du trafic des chemins de fer.

En effet, si nous consultons les chiffres du mouvement des voyageurs sur les voies ferrées principales et sur les lignes dites de touristes et si nous comparons la circulation de 1891 et celle de 1892, nous sommes amenés à constater pour la plupart des Compagnies le fait que les recettes ont baissé malgré l'augmentation du mouvement.

Le tableau ci-dessous, embrassant la période du 1^{er} mai à fin septembre, illustre d'une manière frappante ce que nous venons d'avancer:

Lignes principales	Exercice	Voyageurs	Recette		Par voyageur
			Fr.	Cts.	
Gothard	1891	714,600	2,326,010	3	25
	1892	708,492	2,199,841	3	10
Jura-Simplon	1891	4,201,889	5,745,135	1	37
	1892	4,549,984	6,041,285	1	32
Central Suisse	1891	2,382,412	2,881,703	1	21
	1892	2,469,370	2,842,415	1	10
Nord-Est Suisse	1891	3,920,860	4,050,516	1	03
	1892	3,973,881	4,080,182	1	02
Union Suisse	1891	2,048,701	1,906,313	—	93
	1892	2,091,769	1,962,983	—	93
Total	1891	13,268,462	16,909,677	1	27
	1892	13,793,496	15,371,865	1	11

On voit par ce tableau que pendant la saison de 1892, les cinq grands réseaux reliés avec l'Etranger ont transporté 525,034 personnes de plus que durant la période correspondante de 1891. Ce relèvement du mouvement des voyageurs serait donc approximativement démontré en ce qui concerne la quantité. Mais la récapitulation ci-dessus accuse aussi une diminution de recettes se montant à 16 centimes par voyageur. Toute minime que paraisse cette différence, elle n'en a pas moins une grande portée, puisque, malgré l'augmentation d'un demi-million de voyageurs, les recettes des cinq Compagnies présentent une moins-value de fr. 1,500,000 en chiffre rond. La conclusion que nous en tirons pourra sembler quelque peu hardie et pourtant nous avons le courage de la formuler: c'est que les chiffres que nous avons cités constituent une preuve du fait qu'au point de vue financier on a eu à faire, dans la saison de 1892, à une qualité inférieure d'étrangers ou bien, que les étrangers venus en Suisse cette année se sont montrés plus économes de leurs deniers, ce qui d'ailleurs ne change rien à notre assertion, que la saison n'a point été « brillante ».

Non seulement les cinq grands réseaux, mais aussi les lignes dites de saison ou de touristes, nous fournissons matière à réflexions, ainsi que l'indique le tableau ci-dessous:

Lignes de touristes	Exercice	Voyageurs	Recette		Par voyageur
			Fr.	Cts.	
Ligne du Vitznau-Rigi	1891	79,700	337,415	4	24
	1892	80,559	334,068	4	14
" " Pilate	1891	26,600	183,546	6	90
	1892	25,149	167,651	6	65
" de l'Oberland Bernois	1891	107,560	214,335	1	99
	1892	121,810	240,018	1	97
" de l'Uetliberg	1891	44,861	68,008	1	52
	1892	46,180	65,566	1	42
" du Bodeli	1891	165,434	116,674	—	70
	1892	158,500	65,700	—	41
Total	1891	324,155	919,978	2	84
	1892	432,398	873,003	2	02

Ainsi donc, la circulation de ces lignes secondaires comportant une augmentation supérieure à 100,000 personnes, accuse également une moins-value d'à peu près 50,000 francs; ce résultat

prouve abondamment que cette année la Suisse a été parcourue par une catégorie économe de voyageurs, et cette parcimonie se retrouve, relativement aux chemins de fer, d'une part dans le fait qu'ils ont moins vendu de billets de 1^{er} ou de 2^e classe et d'autre part dans l'utilisation plus fréquente qu'autrefois des trains à prix réduits. Quoi qu'il en soit, une chose est sûre, c'est qu'on peut, sans crainte de se tromper, reporter aussi dans le domaine de l'industrie hôtelière, les circonstances défavorables que nous venons de signaler pour les voies ferrées. Nous avons la certitude que les livres des hôtels reproduisent assez fidèlement cet état des choses: d'un côté, accroissement du nombre des étrangers et par suite augmentation des frais de régie, de l'autre côté, voyageurs exigeants, mais économes et conséquemment diminution de recettes.

C'est pourquoi il nous semble douteux que la saison de 1892 mérite et obtienne l'honneur d'être inscrite en lettres d'or dans le grand-livre, comme s'exprimait récemment un organe de la presse.

La Réclame.

Le « Journal des Etrangers » de Montreux écrit: Messieurs les hôteliers de la région ont sans doute reçu pour la plupart, ces derniers temps, des prospectus lancés par le directeur-rédacteur de deux journaux, dont l'un paraît avoir remplacé l'autre. Le *Monde élégant de Paris, Bruxelles et Londres* et l'*Echo du Monde élégant*; ce dernier a comme sous-titre: « Ancien Monde élégant de Paris, Bruxelles »; néanmoins on vous offre encore d'y publier des annonces sous le titre « Hôtels recommandés » pour le prix de trente francs la saison (été ou hiver).

Cela n'est pas cher, et l'on ne comprend pas qu'avec les monceaux d'or que cette publicité doit lui rapporter, le directeur-rédacteur du *Monde élégant* soit à tel point... embarrassé quand il s'agit de payer ses notes d'hôtel.

Nous sommes curieux de voir si, pour l'édition spéciale hebdomadaire de l'*Echo du Monde élégant*, qu'il publie, dit-il, à partir du 15 novembre pour Genève (Montreux, Vevey, Territet (sic) Méran (!) etc.), le nom de l'hôtel que M. le directeur-rédacteur a honoré de sa très illustre présence sera mentionné. Peut-être la façon... pittoresque dont il a pris congé du tenancier de cet hôtel sera-t-elle relatée dans un des chapitres de cette édition locale que sa très ronflante circulaire intitule:

« Chronique locale. »
« Nouvelles de la colonie étrangère. »
« Aperçu fidèle des fêtes mondaines, spectacles et réceptions »?

Pourquoi pas après tout, cela ferait de la copie! Avant de lancer ses prospectus dans nos parages, M. le directeur-rédacteur ferait bien de se pénétrer de l'esprit du proverbe: « Les bons comptes font les bons amis ».

On nous envoie la circulaire suivante: Anglo-American Banking Co.

Chaussée d'Antin & Rue Meyerbeer
Paris, le 4. Nov. 1892.

Monsieur
Nous avons l'intention de publier 50,000 petit livres contenant les noms de tous les plats anglais et français, qui figurent sur les menus, avec les mots et les phrases les plus nécessaires aux voyageurs anglais et américains en France.

Comme nous désirons baisser les frais, nous avons décidé d'y faire paraître quelques pages de publicité des maisons que nous tenons recommander à nos amis et à nos clients, parmi lesquelles se trouve la vôtre, et nous espérons que vous voudriez bien nous donner une annonce. Comme ces livres seront distribués à tous nos clients et Etrangers venant à Paris, nous croyons que cela serait une occasion exceptionnelle pour faire connaître votre maison aux visiteurs de Paris.

En voici les prix:
Une page, Frs. 250 (Inclus 500 livres).
Une demi page, Frs. 150 (Inclus 250 livres).
Dans l'attente d'une réponse favorable, veuillez agréer Monsieur, nos salutations distinguées.

Anglo-American Banking Co.

Où la réclame va-t-elle se nicher? Nous n'avons qu'un conseil à donner: Refusez votre signature, quand les « 50,000 petits livres » auront paru, nous vous en parlerons de nouveau.

„The Hotel“

A l'heure qu'il est, le monde est inondé de lettres qui, voyageant sous le pavillon « *Organe officiel des hôtels et des hôteliers* », mendient des annonces pour le (trop) fameux journal londonien « *The Hotel* ».

On nous communique de France la lettre suivante du dit journal:

Londres, le 22 Octobre 1892.

Monsieur le Directeur,
« Nous avons eu l'honneur de vous adresser un numéro spécimen du journal que nous avons récemment créé: Vous avez dû remarquer une insertion concernant votre établissement.

L'ami qui nous a recommandé votre maison, a pensé que vous seriez avec satisfaction cette annonce dans « *The Hotel* » et que vous voudriez bien nous autoriser à la continuer dans nos prochains numéros.

Le prix de cette insertion est de 30 francs pour l'année, c'est-à-dire deux tiers meilleur marché que notre tarif ordinaire.

Nous avons tenu à créer un Journal technique et spécial, ayant un tarif modéré applicable aux seuls propriétaires d'hôtels.

Notre journal est aujourd'hui répandu en protusions en Angleterre et en Amérique, en France, dans les hôtels, les Casinos, les Stations thermales et hivernales et dans les grands Cercles, c'est-à-dire qu'il est considéré par les voyageurs Anglais et Américains comme un guide officiel.

Si, comme nous l'espérons, Monsieur, vous jugez avantageuse la continuation de l'insertion relative à votre établissement, veuillez nous adresser votre autorisation le plus tôt possible pour éviter toute interruption.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations les plus distinguées.

A cette missive, le Directeur de l'hôtel en question répondit négativement, ce qui engagea l'éditeur, Mr. de Bernalès, à répliquer comme suit:

Londres, le 25 Octobre 1892.

« Nous regrettons de ne point vous avoir au nombre de nos Clients, vous n'aurez pas, grâce à Dieu! le choléra tous les ans, et l'année prochaine les affaires reprendront leur cours.

L'abonnement, vous le savez, n'est que de 10 frs.; il sera peut-être bon que vous vous teniez au courant de ce qui se passera dans notre journal qui est absolument reconnu comme officiel par tous les Voyageurs et Touristes Anglais, etc. »

Que Mr. de Bernalès se console! Si personne ne veut insérer dans sa feuille ni s'intéresser à son contenu pour le prix de 30 ou 10 francs, nous, par contre, nous lui demeurerons fidèles et aurons soin de tenir constamment nos lecteurs au courant des histoires que leur débite « *The Hotel* ». Mais nous veillerons également à ce que tout appui financier soit refusé à son entreprise échaudée sur l'ignorance et l'altération des faits, et pour atteindre ce but, nous nous servirons d'une expression classique de l'éditeur: on se rappelle sans doute que ce dernier donne à tous ceux qui veulent se rendre à la Riviera, ce conseil aussi clair que laconique: « *Don't* » (n'y allez pas!). Eh bien! nous aussi, nous disons à tous ceux que « *The Hotel* » importe de demandes d'annonces ou d'abonnements: « *don't* » (n'en faites rien!).

Zur Saison 1892.

Die « Schweiz. Handelsztg. » bringt in ihrer Nummer vom 24. folgenden Artikel, der gleichsam als Illustration unserer Ausführungen im Leitartikel der letzten Nummer dienen kann. « Im Kantonsrath von Graubünden rechnete Regierungsrath Herr Grand jüngst die Erträge der Fremdenindustrie nach, und zeigt bei einer Reihe von Geschäften, dass sie für den Inhaber nicht glänzend sind. Ein solches Geschäft nahm 300,000 Fr. ein. Volle 200,000 Fr. gab es für Ankläue, Dienstboten etc. überhaupt für den Betrieb aus; 7000 Fr. an Steuern; an Abschreiben, Zins und Schuldenamortisation so viel, bis ihm nur noch ein Gewinn von 14,000 Fr. blieb. Es sei eben nicht alles Gold was glänze.

Eine andere Gesellschaft nahm 440,000 Fr. ein und brachte es bloss zu einem Reingewinn von Fr. 14,991.47, was 1 % Dividende bedeutet. Dafür zahlte diese Gesellschaft Fr. 20,843.39 Steuern. Eine dritte Gesellschaft mit 247,000 Fr. Jahreserträgen gab für den Betrieb alles wieder aus bis auf 2860 Fr. Die Dienstboten allein bekamen nebst der Beköstigung von dieser Gesellschaft 6879 Fr.*, also viel mehr als der Geschäftsinhaber bezog. Viele solche Geschäfte können nicht einmal die Versicherungspolize bezahlen, welche von den Gläubigern entrichtet werden muss etc. etc.

Diese Angaben bestätigen, was wir früher mehrfach gesagt haben, wenn wir vor zu grosser Werthschätzung der Hotelindustrie warnen.

Kleine Chronik.

Hotel-Unternehmung Pilatus-Kulm. Vor ca. 3 Wochen wurde der « *Wochenschrift des Internationalen Vereins der Gasthofbesitzer* » in Köln aus Luzern mitgeteilt, dass in der Direktion des Hotel Pilatus Kulm ein Wechsel stattfände. Diese Nachricht ging aus der sonst immer gut unterrichteten « *Wochenschrift* » auch in unser Blatt über. Nun schreibt uns aber Herr A. Hierholzer, Direktor des betr. Hotels, dass diese Nachricht falsch sei, da ein Wechsel in der Direktion durchaus nicht bevorstehe und ersucht Herr Hierholzer uns um Berichtigung, welchem Wunsche wir hiemit gerne nachkommen.

Basel. Das « *Hotel zum weissen Kreuz* » ist von Hrn. Bayer, derzeitiger Sekretär im « *Hotel drei Königen* », pachtweise übernommen worden; der Antritt soll auf Neujahr geschehen.

Basel. Herrn Grossmann-Diener wurde vom Regierungsrath die Bewilligung zur Eröffnung eines Hotels in der Steinvorstadt mit dem Namen « *Stein Hof* », unter gewissen Bedingungen erteilt.

Luzern. Das « *Hotel des Balances* ». Besitzer Herr O. Zähringer, hat jetzt ein schmuckes Aeusser erhalten durch Malereien der Fagaden, welche im Stile Holbeins ausgeführt sind. Kenner schätzen diese schönen Dekorationen als ein Unternehmen, welches dem Hause wie der Stadt zur Zierde gereiche.

Die bisherigen Kursaalpächter sollen mit einer Pariser Firma eine Unternehmeh abgeschlossen haben.

Baden. Der Bad- und Gasthof zum Freihof wird am 30. November auf öffentliche Versteigerung gebracht. Mitverkauft werden 20% vom Thermalwasser der Limmatalquelle und das zum Gasthof gehörende Mobilien.

* Wir erlauben uns, zu der Summe, welche für Angestellte angerechnet wird, ein ? zu setzen, denn sie steht in keinem Verhältnis zu der Summe des gesamten Umsatzes. Es handelt sich hier um ein Aktiengeschäft, folglich wurde dasselbe durch einen Angestellten gerirt, dessen Gehalt kaum in obiger Summe enthalten sein dürfte.